



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/18
24 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 116 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Conditions de voyage par avion

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément aux décisions 44/442 et 46/450 de l'Assemblée générale, en date, respectivement, du 21 décembre 1989 et du 20 décembre 1991, dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à lui présenter des rapports annuels sur la question des conditions de voyage par avion. Il porte sur la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996. Comme l'Assemblée générale l'a également demandé dans sa décision 40/455 du 18 décembre 1985 et dans la section XIII de sa résolution 45/248 A du 21 décembre 1990, le présent rapport contient des renseignements sur toutes les dépenses engagées par l'Organisation pour les voyages en première classe et sur les réunions auxquelles ont participé les personnalités autorisées à voyager en première classe par dérogation.

2. Durant la période considérée, les conditions de voyage par avion ont été régies par la résolution 42/214 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987, par laquelle l'Assemblée a décidé qu'à l'exception du Secrétaire général et des chefs des délégations des pays les moins avancés aux sessions ordinaires ou extraordinaires de l'Assemblée générale, quiconque voyage aux frais d'organismes et de programmes des Nations Unies et était précédemment autorisé à voyager en première classe ne pourrait désormais prétendre voyager que dans la classe immédiatement inférieure à la première classe. Par la même résolution, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à déroger à la règle lorsqu'il jugerait bon de le faire, en autorisant les voyages en première classe, cas par cas.

II. FRAIS DE VOYAGE DES DÉLÉGATIONS

3. Comme il est indiqué au paragraphe 2, l'Assemblée générale limite par sa résolution 42/214 le paiement des frais de voyage par avion en première classe à

un seul représentant de chacun des États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés assistant aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée. Dans le cas de la cinquantième session, pour la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996, le nombre des voyages de cette nature a été de 32, le coût total se chiffrant à 162 642 dollars.

4. Trente demandes de remboursement des frais de voyage en première classe, à laquelle avait droit un seul représentant de chacun des États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés assistant à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, ont été présentées pour un coût total de 135 149 dollars¹.

III. DÉROGATIONS AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

5. Comme il a été rappelé ci-dessus, l'Assemblée générale a, par sa résolution 42/214, autorisé le Secrétaire général à déroger à la règle lorsqu'il jugerait bon de le faire, en autorisant des voyages en première classe, cas par cas. En outre, le Secrétaire général peut autoriser les voyages en classe affaires, dans certaines circonstances, conformément aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/249/Rev.3 du 29 mars 1989.

6. De manière générale, en examinant les cas qui peuvent justifier une dérogation, le Secrétaire général tient compte des considérations ci-après :

a) Des raisons médicales peuvent exiger qu'un passager voyage dans des conditions de confort qui ne pourraient pas lui être offertes dans la classe à laquelle il a normalement droit. Ces cas sont soumis, pour recommandation, au Directeur de la Division des services médicaux et de l'assistance au personnel. Des dérogations peuvent également être accordées lorsque le voyageur est âgé et que les conditions de voyage normalement prévues seraient trop éprouvantes;

b) L'avion est complet dans la classe normalement prévue et, en raison des exigences du service, le voyage doit avoir lieu à une date déterminée. Il peut également arriver que les conditions de voyage auxquelles le voyageur a normalement droit ne puissent être assurées et que le coût de l'indemnité journalière de subsistance durant la période d'attente soit plus élevé que celui du voyage dans des conditions de plus grand confort que celles prévues;

c) Le voyageur est une haute personnalité, bien connue, dans le monde politique (ancien chef d'État, par exemple), dans le domaine humanitaire ou sur le plan culturel ou universitaire;

d) Lorsque l'intéressé est une personne en vue qui offre ses services à l'Organisation à titre bénévole, et qui, de ce fait, subit parfois une perte de revenu, le Secrétaire général peut l'autoriser à voyager dans la classe à laquelle il est habitué;

e) L'intéressé, après toute une journée de travail, est parfois appelé à voyager de nuit pour regagner son travail, participer à des réunions ou présenter un document dès le lendemain matin ou dès son arrivée au lieu de destination. Lorsque le voyage est particulièrement fatigant, il semble

raisonnable de lui permettre de voyager dans des conditions qui lui assureront un maximum de repos et/ou la possibilité de travailler durant le vol.

7. Le présent rapport donne des précisions sur les cas dans lesquels, compte tenu de l'une quelconque des considérations susvisées, il a été, durant la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996, dérogé aux conditions de voyage normalement prévues. Il indique chaque fois les raisons qui ont motivé la dérogation et les dépenses supplémentaires qui en ont résulté (annexes I à IV).

8. Entre le 1er juillet 1995 et le 30 juin 1996, le Secrétaire général a autorisé à titre exceptionnel 32 voyages en première classe. Par ailleurs, pendant la même période, 30 voyages en classe affaires ont été autorisés à titre de dérogations.

9. Il importe de noter que, durant la période considérée, le Secrétaire général ou son représentant désigné a été accompagné dans tous ses déplacements par un garde du corps/agent du Service de sécurité qui a voyagé avec lui en première classe.

10. Le coût supplémentaire à la charge de l'Organisation a été de 74 880 dollars pour la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996, contre 128 203 dollars pour la période précédente.

11. Aux fins de comparaison, les tableaux 1 et 2 récapitulent, par catégorie, toutes les dérogations accordées durant la période visée dans le présent rapport et la période précédente. On notera que le nombre total des dérogations autorisées a diminué de plus de moitié, passant de 139 durant la période précédente à 62 durant la période considérée. De même, le coût supplémentaire correspondant a diminué de 42 %. Le nombre de dérogations autorisées pour des raisons médicales ou en faveur d'un voyageur âgé a augmenté, passant de huit durant la période précédente à 10; neuf de ces dérogations ont été autorisées pour des raisons médicales. Le nombre de dérogations relevant de toutes les autres catégories a baissé. La diminution la plus importante a été observée dans le cas des hautes personnalités : de 81 durant la période précédente, le nombre de dérogations autorisées en leur faveur a été ramené à 18 durant la période considérée. Le coût supplémentaire correspondant a baissé de 69 %, tombant de 58 175 dollars durant la période précédente à 18 130 dollars durant la période considérée. Le nombre de dérogations autorisées faute de place dans la classe normalement prévue a diminué de plus de moitié et le coût supplémentaire correspondant a baissé de 61 %.

12. Du point de vue du contrôle de l'application des conditions de voyage par avion, il est arrivé que des voyages soient autorisés dans une classe supérieure à la classe normalement prévue sans qu'une dérogation ait été demandée ou accordée. Dans un certain nombre de cas, une demande tendant à ce qu'une dérogation soit accordée a posteriori a été présentée. On trouvera à l'annexe V du présent rapport des précisions sur les dérogations que le Secrétaire général a accordées a posteriori pour la période précédente ainsi que celles qui ne figuraient pas dans son rapport sur la période en question.

Tableau 1

Récapitulation des dérogations, 1er juillet 1995-30 juin 1996

(Coûts en dollars des États-Unis)

Motif des dérogations	Première classe		Classe affaires		Total	
	Nombre de voyages	Coût supplémentaire	Nombre de voyages	Coût supplémentaire	Nombre de voyages	Coût supplémentaire
Raisons médicales ou âge de l'intéressé	2	2 491	8	10 103	10	12 594
Avion complet dans la classe normalement prévue	9	6 029	7	1 120	16	7 149
Hautes personnalités	7	12 137	11	5 993	18	18 130
Services offerts bénévolement à l'Organisation	2	7 055	4	7 230	6	14 285
Voyages particulièrement fatigants	0	0	0	0	0	0
Garde du corps/agent de sécurité du Secrétaire général	12	22 722	0	0	12	22 722
Total	32	50 434	30	24 446	62	74 880

Tableau 2

Récapitulation des dérogations, 1er juillet 1994-30 juin 1995^a

(Coûts en dollars des États-Unis)

Motif des dérogations	Première classe		Classe affaires		Total	
	Nombre de voyages	Coût supplémentaire	Nombre de voyages	Coût supplémentaire	Nombre de voyages	Coût supplémentaire
Raisons médicales ou âge de l'intéressé	3	3 968	5	7 757	8	11 725
Avion complet dans la classe normalement prévue	14	12 273	20	6 025	34	18 298
Hautes personnalités	15	21 042	66	37 133	81	58 175
Services offerts bénévolement à l'Organisation	2	11 220	4	3 088	6	14 308
Voyages particulièrement fatigants	0	0	0	0	0	0
Garde du corps/agent de sécurité du Secrétaire général	10	25 697	0	0	10	25 697
Total	44	74 200	95	54 003	139	128 203

^a Chiffres corrigés des dérogations autorisées a posteriori et de celles qui avaient été accordées durant la période précédente sans figurer dans le rapport correspondant (A/C.5/50/22).

Note

¹ Le coût total et le nombre de voyages sont corrigés des demandes de remboursement du prix de billets d'avion achetés à l'occasion de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale lorsque ces demandes ont été présentées après le 30 juin 1995 et ne pouvaient de ce fait figurer dans le rapport du Secrétaire général sur la période précédente (A/C.5/50/22).

ANNEXE I

Dérogations autorisées pour des raisons médicales ou à cause de l'âge de l'intéressé,
1er juillet 1995-30 juin 1996

Voyageur	Itinéraire ^a	Coût supplémentaire (En dollars É.-U.)
A. Voyages en première classe		
1. Vice-Président du Tribunal administratif des Nations Unies	New Delhi/Genève/New Delhi	2 240
2. Membre du Conseil de l'Université des Nations Unies	Caracas/New York/Caracas	251
Total, A		2 491
B. Voyages en classe affaires		
1. Fonctionnaire du Département des services d'appui et de gestion pour le développement	New York/Paris/Genève/Rome/New York	608
2. Fonctionnaire du Département de la coordination des politiques et du développement durable	New York/Genève/New York	730
3. Auteur de <u>New Directions in International Development Assistance</u>	Londres/New York/Londres	935
4. Chef du Groupe du protocole de Montréal, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	.../Paris/New York	1 065
5. Chef de la Division de l'information et des relations extérieures, Fonds des Nations Unies pour la population	New York/Londres/New York	1 391
6. Directeur du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique, PNUD	New York/Paris/Londres/New York	1 698
7. Directeur du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique, PNUD	New York/Genève/New York	1 656
8. Directeur du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique, PNUD	New York/Genève/New York	2 020
Total, B		10 103
Total général, A et B		12 594

^a Les points de suspension indiquent qu'une étape du voyage a été parcourue dans les conditions normalement prévues.

ANNEXE II

Dérogations autorisées faute de place dans la classe normalement prévue,
1er juillet 1995-30 juin 1996

Voyageur	Itinéraire ^a	Coût supplémentaire (En dollars É.-U.)
A. <u>Voyages en première classe</u>		
1. Fonctionnaire du Département des opérations de maintien de la paix	New York/Port-au-Prince/New York	218
2. Représentant spécial du Secrétaire général	Port-au-Prince/New York/Port-au-Prince	348
3. Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria	Freetown/Accra	100
4. Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone	Freetown/Accra/...	99
5. Fonctionnaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	.../Ulaanbaatar/Beijing/...	45
6. Fonctionnaire de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie	.../Londres/New York/...	3 524
7. Fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	.../Abidjan/Accra/...	7
8. Fonctionnaire du PNUE	.../Abidjan/Accra/...	7
9. Sous-Secrétaire général, Bureau de la gestion des ressources humaines, Département de l'administration et de la gestion	New York/Nairobi/New York	1 681
Total, A		6 029
B. <u>Voyages en classe affaires</u>		
1. Interprète indépendant	Nairobi/Addis-Abeba/Nairobi	28
2. Interprète indépendant	Nairobi/Addis-Abeba/Nairobi	28
3. Interprète indépendant	Nairobi/Addis-Abeba/Nairobi	28
4. Fonctionnaire de la CESAP	Bangkok/Beijing/...	370
5. Interprète indépendant	Hong-kong/Bangkok/...	67
6. Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	New York/Oslo	119
7. Consultant, PNUD	Auckland/Apia/Auckland	480
Total, B		1 120
Total général, A et B		7 149

^a Les points de suspension indiquent qu'une étape du voyage a été parcourue dans les conditions normalement prévues.

ANNEXE III

Dérogations autorisées pour de hautes personnalités,
1er juillet 1995-30 juin 1996

Voyageur	Itinéraire	Coût supplémentaire (En dollars É.-U.)
A. Voyages en première classe		
Comité de sélection des lauréats du prix Sasakawa		
1. Président du Comité	Bogotá/Genève/Bogotá	1 194
2. Membre du Comité	Washington/Genève/Washington	3 328
3. Membre du Comité	Jeddah/Genève/Jeddah	788
4. Membre du Comité	Londres/Genève/Londres	0
5. Récipiendaire du prix	Londres/Bangkok/Londres	2 711
6. Récipiendaire du prix	Londres/Bangkok/Londres	2 711
7. Membre du Comité	Bangkok/Genève/Bangkok	1 405
Total, A		12 137
B. Voyages en classe affaires		
<u>Groupe consultatif de haut niveau pour la quatrième</u> <u>Conférence mondiale sur les femmes</u>		
1. Membre du groupe consultatif, Président par intérim du Sénat des Philippines	Manille/Beijing/Manille	116
<u>Colloque sur la question de Palestine</u>		
2. Ministre des sports et de la jeunesse, Autorité palestinienne	Jérusalem/Vienne/Jérusalem	543
<u>Exposé fait à l'occasion de la remise du prix Paul</u> <u>Hoffman pour 1995</u>		
3. Ancien Président du Costa Rica	San José/New York/San José	1 220
<u>Conseil consultatif scientifique et technique du PNUE</u> <u>(STAP)</u>		
4. Directeur de l'Institut d'études de l'environnement (Amsterdam); Président par intérim de STAP	Amsterdam/Washington/Amsterdam	659
5. Directeur de l'Institut d'études de l'environnement (Amsterdam); membre du STAP	Amsterdam/Londres/Amsterdam	0
6. Chercheur de haut niveau, Université de Princeton; membre du STAP	Princeton/Londres/Princeton	1 816
7. Directeur du Réseau africain de recherche sur les politiques énergétiques; membre du STAP	Nairobi/Londres/Nairobi	385
8. Membre du Comité stratégique de l'énergie (Norvège); Oslo/Londres/Oslo membre du STAP		0
9. Président de l'Union panafricaine de la science et de la technologie; ancien Président du STAP	Accra/Londres/Accra	312
10. Professeur chargé de la recherche, Université d'Oxford; membre du STAP	Londres/Nairobi/Londres	630
Total partiel		3 802
<u>Consultations officielles avec le Directeur exécutif du</u> <u>PNUE et les ministres de l'environnement</u>		
11. Ministre de l'environnement du Ghana	Accra/Londres/Accra	312
Total, B		5 993
Total général (A + B)		18 130

ANNEXE IV

Dérogations autorisées pour des personnalités éminentes qui
 offrent leurs services bénévolement à l'Organisation,
 1er juillet 1995-30 juin 1996

Voyageur	Itinéraire ^a	Coût supplémentaire (En dollars É.-U.)
A. Voyages en première classe		
1. Représentant spécial du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	.../Los Angeles/Londres/...	1 685
2. Ambassadeur itinérant de l'UNICEF	Tokyo/Atlanta/Miami/ Port-au-Prince/New York/ Tokyo	5 370
Total, A		7 055
B. Voyages en classe affaires		
<u>Étude du rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de consolidation de la paix après les conflits</u>		
1. Ancien Représentant spécial du Secrétaire général	Londres/New York/Londres	2 500
<u>Groupe de haut niveau sur la stratégie de développement et la gestion de l'économie de marché</u>		
2. Professeur au Collège de France	Paris/New York/Paris	1 138
3. Économiste en chef, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	Londres/New York/Londres	2 532
4. Expert économiste	Washington/Londres	1 060
Total partiel		4 730
Total, B		7 230
Total général (A + B)		14 285

^a Les points de suspension indiquent qu'une étape du voyage a été parcourue dans les conditions normalement prévues.

ANNEXE V

Dérogations se rapportant à des périodes antérieures,
1er juillet 1994-30 juin 1995

Motif de la dérogation/Voyageur	Itinéraire ^a	Coût supplémentaire (En dollars É.-U.)
A. <u>Voyages en première classe</u>		
<u>Avion complet dans la classe normalement prévue</u>		
1. Représentant spécial du Secrétaire général	Port-au-Prince/ New York/Port-au-Prince	901
2. Fonctionnaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Nouakchott/Paris/...	350
Total, A		1 251
B. <u>Voyages en classe affaires</u>		
<u>Raisons médicales ou âge de l'intéressé</u>		
1. Ambassadeur du Chili, participant à un séminaire organisé par le Comité ONU-Royaume-Uni pour l'environnement et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement	New York/Londres/New York	2 686
<u>Avion complet dans la classe normalement prévue</u>		
2. Fonctionnaire de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)	Addis-Abeba/Nairobi	36
3. Participant à l'Atelier régional sur les stratégies environnementales pour les villes africaines, Dakar, 26-30 juin 1995	Nairobi/Dakar/Nairobi	212
4. Participant à l'Atelier régional sur les stratégies environnementales pour les villes africaines	Nairobi/Dakar/Nairobi	212
5. Participant à l'Atelier régional sur les stratégies environnementales pour les villes africaines	Nairobi/Dakar/Nairobi	212
6. Participant à l'Atelier régional sur les stratégies environnementales pour les villes africaines	Nairobi/Dakar/Nairobi	212
Total partiel		884
<u>Hautes personnalités</u>		
7. Juge de la Cour internationale de Justice	La Haye/Vienne/La Haye	798
Total, B		4 368
Total général (A + B)		5 619

^a Les points de suspension figurant dans un itinéraire donné signifient que l'intéressé a effectué certaines portions du voyage dans les conditions normalement prévues.